

BUREAUX : RUE NAIN, 1.

Roubaix, Tourcoing :
Trois mois... 12 f.
Six mois... 23
Un an... 44

L'abonnement continue, sauf avis contraire

JOURNAL DE ROUBAIX

QUOTIDIEN, POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

DIRECTEUR-GÉRANT : J. REBOUX

Le Nord de la France
Trois mois...
Six mois...
Un an...

ANNONCES : 15 centimes la ligne
RÉCLAMES : 25 centimes
— On traite à forfait. —

On s'abonne et on reçoit les annonces : A ROUBAIX, aux bureaux du journal, rue Nain, 1 ; A TOURCOING, chez M. Vanaverbeck, imprimeur-libraire, Grande-Place ; A LILLE, chez M. Béghin, libraire, rue Grande-Chaussée. A PARIS, chez MM. Havas, Laffitte-Bullier et Cia, place de la Bourse, 8 ; A TOURNAI, au bureau du journal l'Economie ; A BRUXELLES, à l'Office de Publicité, rue de la Madeleine.

Trois suppléments sont joints à ce numéro.

ROUBAIX, 26 JANVIER 1870

La séance de lundi et celle d'hier mardi ont été presque entièrement occupées au Corps législatif par un long plaidoyer de M. de Forcade en faveur de la liberté commerciale. Au moment où nous écrivons, nous ne connaissons encore que la première partie du discours de l'ancien ministre. Nous pourrions y relever plus d'une appréciation fautive, plus d'un chiffre erroné. Nous nous contenterons de faire ressortir une contradiction qui nous a frappés. M. de Forcade, et en cela il a parfaitement raison, demande une enquête aussi complète, aussi générale que possible, et il affirme, et encore ici nous sommes en parfaite concordance d'idées avec lui, que sans cette enquête il est impossible d'arriver à l'établissement de tarifs équitables. Comment M. de Forcade peut-il considérer alors comme inattaquable la procédure suivie en 1860 où la plupart des intéressés n'ont pas été entendus ?

Cette contradiction dépare quelque peu à nos yeux le discours, très-remarquable d'ailleurs, de l'ancien ministre dont l'éloquence se rapproche par plus d'un point de celle de M. Thiers.

Nous voyons dans les notes législatives que nous envoyons notre correspondant M. Melval, que M. le ministre du commerce a déclaré dans la séance d'hier que le gouvernement désire l'enquête dont il attend la justification des traités de commerce et l'indication des mesures à prendre. Le gouvernement laissera à tous les témoignages la plus entière liberté ; mais il y sera présent. Après l'enquête, les tarifs seront débattus par le Sénat et le Corps législatif.

Si on remarque quelque retard dans les changements du personnel administratif, cela provient de ce qu'il a fallu étudier d'abord ce personnel et se rendre compte de toutes les situations. Aujourd'hui, nous croyons savoir que le gouvernement est sur le point de rendre les changements publics et l'on ajoute que ces changements seront plus considérables qu'on ne le disait il y a huit jours.

J. REBOUX

Une mesure libérale et qui mérite tous nos éloges vient d'être prise par le ministre de la justice. Autrefois les juges de paix étaient

nommés sur les présentations des chefs des cours et des tribunaux, mais en 1852 il fut décidé, par une délibération prise en conseil des ministres, que désormais ces présentations seraient soumises au contrôle de MM. les préfets. Le résultat de cette délibération avait été de subordonner entièrement l'autorité judiciaire à l'autorité administrative, et de placer ainsi la magistrature sous l'influence de la politique. On peut dire qu'à partir de ce jour les juges de paix avaient cessé d'être des magistrats pour devenir des instruments passifs de l'administration.

Dans le but de mettre un terme à ce fâcheux état de choses qui dénaturait entièrement l'institution des juges de paix, il vint d'être décidé que les présentations judiciaires seraient affranchies désormais de tout contrôle des préfets, et seraient la seule base de ces nominations.

Voilà du vrai libéralisme en action.

(Moniteur universel.) E. BAUER.

Correspondances Particulières du Journal de Roubaix.

Paris, mardi 25 janvier.

L'Empereur devait aller chasser hier à Villeneuve l'Étang ; contre ordre a été envoyé le matin des Tuileries, parce que, au dire des familiers du château, l'Empereur devait donner plusieurs audiences. La partie de chasse a été remise à aujourd'hui.

Si je reviens sur ce fait, c'est pour constater que les nouvelles qui nous arrivent des Tuileries ne concernent que la partie de chasse de la veille et le bal du lendemain. Nous voilà, loin, vous le voyez, des anciens agissements du pouvoir personnel. Pendant que, à la cour, il n'est fait mention que des attributs mondains de la souveraineté, le ministre et le Corps législatif examinent dans un débat contradictoire les grands intérêts du pays, et nous nous trouvons en pleine tradition parlementaire.

M. de Forcade a continué aujourd'hui le discours qu'il avait commencé un peu tard hier. On s'attend à une réplique de M. Thiers.

Aujourd'hui dernière réunion du Conseil d'État pour l'adoption de la nouvelle loi sur la presse.

Le bruit a couru que plusieurs des ministres avaient donné leurs démissions. Le fait n'est pas exact. Ce qui est vrai c'est que des dissidences se sont produites entre les ministres de la guerre et des finances ; au sujet du chiffre du contingent. Le général Le Boeuf opposerait une très vive résistance au projet de diminution de l'effectif de l'armée ; de son côté M. Buffet voudrait opérer des économies sur le budget de la guerre.

La grève du Creusot est terminée : les ouvriers ont repris hier leurs travaux. Par contre, la nouvelle de la grève qui vient d'éclater à Limoges parmi les porcelainiers est confirmée. Il faut bien s'attendre à voir ces mouvements se multiplier dans les grands centres industriels.

On dit que plusieurs députés de la droite se proposent d'interpeller le gouvernement sur les conséquences de la loi des coalitions. Mais comme cette loi a été en partie l'œuvre de M. E. Ollivier, il n'y a guère de chances qu'elle soit modifiée, tant qu'il restera au pouvoir, quoique quelques uns de ses collègues lui soient personnellement hostiles.

Par suite de l'avènement au pouvoir d'un ministre responsable, les dispositions du gouvernement français en ce qui concerne la couronne d'Espagne se trouveraient modifiées. Le Cabinet, sans vouloir rien faire pour la candidature du duc de Montpensier, aurait cependant fait savoir à Madrid que l'intronisation du prince français ne provoquerait aucune opposition de la part du gouvernement impérial. On assure que M. Olozaga, dans l'entrevue qu'il a eue récemment avec l'Empereur, ne lui aurait pas caché que la candidature du duc gagnait chaque jour du terrain.

J'évous ai dit, il y a quelque temps, que les modifications de notre régime politique étaient mal accueillies par les gouvernements de Russie et de Prusse. Il paraît que ces gouvernements poursuivent avec une nouvelle ardeur leurs armements.

Le journal de M. P. Baragnon, le Centre gauche doit paraître le 1er février. Si toute la France devient centre gauche, comme on a dit d'elle un jour sous Louis-Philippe, voilà un journal assuré d'une belle clientèle.

M. Félix Pyat a décidément repris le chemin de l'exil. Il ne sera pas même regretté des lecteurs du Rappel.

M. Rochefort n'ira pas en prison, parce que le ministre ne voudra pas demander à la Chambre une seconde autorisation. Il assiste régulièrement aux séances.

Il paraît que certains ultra-orléanistes ne se montrent pas satisfaits de l'arrivée au pouvoir d'un Cabinet que l'on a qualifié d'Orléaniste ; ils veulent faire un coup d'éclat, et comme il y a deux fauteuils vacants à l'Académie par suite de la mort de M. Sainte-Beuve et de M. de Pongerville, ils se proposent d'intriguer pour faire élire le duc d'Aumale. Il n'y a qu'un inconvénient, c'est que le prince ne peut entrer en France. Obtiendrait-il un sauf conduit pour briguer les suffrages de ses électeurs ? Ce n'est pas probable ; et la fameuse visite aux Tuileries ? Demanderait-il, comme M. Berryer, à en être dispensé ?

Faire et défaire c'est toujours travailler, au dire de certaines gens. Il est

question au Sénat de demander l'abrogation de l'article du Sénatus-consulte de septembre en vertu duquel le Sénat ne nomme pas lui-même son président.

Après la guerre d'Italie de 1859, on ne rencontra sur les boulevards et dans les bureaux de journaux que des chevaliers de l'ordre des SS. Maurice et Lazare. A la suite du procès Kervégien le ruban vert tomba en plein discrédit. Il est aujourd'hui remplacé par le ruban rouge, insigne de l'ordre de Méridjidi. Mais comme ce ruban est de la même couleur que celui de la Légion d'honneur, la loi exige que la croix soit portée avec le ruban. Les chevaliers du Méridjidi portent donc attachée à leur ruban un petit bijou d'argent qui n'a pas deux millimètres de largeur, de sorte qu'il faut être tout près d'eux pour reconnaître qu'ils ne portent pas l'insigne de l'ordre français. A quelques pas, il y a illusion. N'est-ce pas le cas de dire :

De loin c'est quelque chose, et de près ce n'est rien.

Jacques Cernol, la nouvelle comédie de M. Cadol, jouée hier au Vaudeville, n'a obtenu qu'un succès d'estime.

CH. CAHOT.

BOURSE DU 25 JANVIER.

Les dispositions sont bonnes, et si le découvert qui est le principal élément de hausse ne s'était pas racheté, nous aurions monté facilement aujourd'hui à 74 ; mais vers 73 80, on s'aperçoit que les besoins manquent, et l'on n'a pu dépasser ce cours. La clôture se fait à 73 77 1/2. Du reste, le comptant est toujours faible et a touché un instant 73 50. — Pour que la Bourse reprenne sérieusement, il faut que la confiance se généralise. Or, il n'en est pas ainsi. Depuis les derniers événements, le comité de Paris a beaucoup souffert, et grand nombre de petits négociants liquident leurs portefeuilles, pour faire face à des échéances. Pour que la hausse ne soit pas artificielle, il faut que le capital donne l'impulsion au mouvement de reprise.

La séance d'hier au Corps législatif

Paris, 25 janvier 1870.

Chose étrange et qui depuis longtemps ne s'était pas vue, le procès-verbal de la dernière séance du Corps législatif est adopté sans réclamation.

Toutefois, M. Estancelin réclame, mais non pas sur le procès-verbal. M. Amé lui a communiqué l'état des « préemptions » opérées par la douane. M. Estancelin trouve que cet état n'est pas complet ; il demande qu'on le complète. De plus, M. Estancelin prétend que M. de Forcade s'est trompé hier de 19 millions d'hectolitres sur l'exportation des vins. M. de Forcade répond que M. Estancelin prend les « hectolitres » pour des « francs ». Or, chaque hectolitre représente plus d'un franc. De là, l'erreur de M. Estancelin. M. Amé, à son tour, s'engage à faire faire tableau complet des préemptions, méssurations et expertises de la douane. M. Cochery dépose un rapport

sur le projet de loi relatif au chemin de fer d'Orléans à Châlons sur Marne.

M. de Forcade continue ensuite son discours interrompu hier. Il ne revient pas sur l'industrie des fers, à moins que par une réplique on ne l'y contraigne. Il examine la situation de la filature des cotons.

Les fers au bois et la filature des cotons sont les deux forteresses de la protection.

La filature des cotons est certainement digne de protection ; mais non pas d'une protection absolue, car les autres industries du coton ont besoin de fils à bon marché.

L'Angleterre a une production immense. La France tient le deuxième rang. La Suisse n'a que 1,500,000 broches. La concurrence de l'Angleterre est à peu près la seule qu'on doive craindre. Or, les droits sont forts : 0,15 c. par kilogramme pour les cotons n° 1 à 20, qui valent 1 37 à 2 fr. et sur les autres 3 fr. c'est-à-dire de 8 à 15 %.

Les causes principales d'infériorité sont le prix du combustible, les frais généraux et la main d'œuvre. En 1860, M. Poiry-Quertier et M. Dollfus, — deux adversaires — étaient d'accord sur le coût des frais généraux et de la main d'œuvre. Or la protection comparée, tel sur le régime français.

Dans les autres pays, qui ont aussi le désir de voir augmenter leur filature, quel est le régime ?

Le Zollverein à 2,500,000 broches. La protection est de 15 à 45 c., c'est-à-dire qu'on ne protège que les cotons grossiers, de grosse importation. Les numéros chers ne sont pas protégés. L'Autriche n'a que des droits de 20 à 65 c., elle agit comme la Prusse ; l'Italie a des droits de 11 à 34 c. En Suisse de 4 à 7 c. En Belgique, de 4 à 30 c. Donc partout les numéros élevés sont peu ou pas protégés.

Quel est d'ailleurs sous ce régime le chiffre de l'importation anglaise. 8,817,000 fr. La production générale est de 433 millions ; soit 2 0/0. Et en Angleterre la consommation de coton par tête est de 4 kilos et de 2 kilos en France.

M. Thiers prétend rectifier les chiffres. M. de Forcade répond que le document dont se sert M. Thiers n'est pas absolument exact. D'ailleurs 8 millions au lieu de 5 ; 3 0/0 au lieu de 2 0/0, ce n'est pas sensible.

Quel est donc le résumé de la théorie de M. Thiers ? le voici : « Fermez le marché français ! empêchez la marchandise anglaise de nous obliger, au bon marché par la concurrence. » Cette protection modérée que demande M. Thiers, c'est la prohibition. Si c'est trop de 2 0/0 de marchandise étrangère qui entre, que reste-t-il à faire ? N'en point laisser entrer. C'est la prohibition formelle. Or, son heure est passée, et loin de refuser toute concurrence sur le marché intérieur, il faut que l'industrie française devienne capable de soutenir la concurrence sur les marchés étrangers.

Des deux causes de souffrance pour l'industrie des cotons, une est passagère ; la spéculation sur la matière première

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX DU 30 JANVIER 1870.

— 78 —

TRISTAN DE BEAUREGARD

PAR LE

MARQUIS DE FOUDRAS.

XXXVI

MONSIEUR RAGONNEAU.

(Suite.)

M. Ragonneau fut introduit dans le salon. Sa physionomie portait l'emprunte d'une sérénité grave, comme s'il voulait donner à entendre que les malheurs qu'il allait annoncer n'étaient pas irréparables.

Alliette lui tendit la main, puis elle tomba anéantie sur un siège.

— Calmez-vous, mademoiselle — lui dit affectueusement M. Ragonneau — nous avons perdu un peu de terrain, mais nous le regagnerons, j'en ai la ferme conviction.

— Pour le repêcher encore — murmura doulourement Alliette. — Ah ! monsieur, je n'espère plus rien !

— Ma fille, c'est offenser Dieu que de parler ainsi — dit l'abbé Vialard.

— Si je souffrais seule je ne murmurerais pas — reprit Alliette.

— Imitez la résignation de ceux qui souffrent avec vous — ajouta le prêtre.

— N'exagérons rien — interrompit Ragonneau. — Monsieur votre frère a cédé à l'entraînement de la mode, aux séductions du monde ; il n'a pas encore compris que les projets qui l'ont conduit à Paris ne pouvaient s'exécuter que dans la retraite : c'est ce qui arrive à tous les jeunes gens ; mais il a de l'élevation, de la fierté, il vaudra réussir, et quand il verra qu'il ne le peut par les moyens qu'il a pris, il reviendra à la raison et à la vérité.

— Mais enfin de quoi s'agit-il ? — demanda Alliette d'une voix tremblante.

— Cette lettre de mon fils vous l'expliquera, mademoiselle. Veuillez en prendre connaissance.

Alliette prit la lettre que M. Ragonneau lui présentait ; ses mains étaient si frémissantes, qu'elle fut quelques instants sans pouvoir l'ouvrir.

Enfin elle put dominer son émotion, et elle commença à lire avec assez de calme.

Simon disait avec détail tout ce que Fourcy avait raconté en bloc. Tristan était répandu dans le monde le plus brillant, son talent lui avait donné des admirateurs fanatiques, et il ne s'était pas senti la force de résister

à leurs avances. Ses projets d'un établissement raisonnable dans un quartier éloigné avaient été abandonnés, et il venait de prendre un fort bel appartement dans le centre de Paris ; enfin il était membre du Jockey-Club, célèbre association de jeunes gens à la mode.

Tout cela était dit sans un seul mot de blâme et avec la plus touchante modération. Simon voyait encore son ami, et le trouvait toujours le même pour lui ; quant à son talent, il en parlait avec une admiration passionnée, qui n'était, assurait-il, que l'écho de la voix publique. On allait publier prochainement son premier ouvrage : Simon espérait que le succès qu'il aurait engagerait Tristan à se remettre au travail. Du reste, il était décidé à ne pas abandonner le jeune poète tant qu'il croirait que sa présence pourrait lui être utile.

— Eh bien ! mademoiselle — dit Ragonneau lorsqu'Alliette lui rendit la lettre — n'est-ce pas que j'avais raison quand je disais : n'exagérons rien ? ces nouvelles ne sont pas telles que nous les espérons, mais il y a de la ressource, ne le pensez-vous pas comme moi ?

— Je pense, monsieur, que mon frère est bien coupable de chercher d'autres amis, puisqu'il en a un aussi dévoué que M. Simon... Je ne désespère pas tout à fait encore, mais je suis déjà bien inquiète ; je connais Tristan, s'il ne se dégoûte pas de la vie

qu'il mène, il n'en prendra pas une autre par raison, et Dieu sait alors ce qui arrivera.

— Il sera bon, je crois, que tout ceci reste entre nous — dit M. Ragonneau.

— C'est impossible — reprit Alliette — M. de Fourcy arrive de Paris, il y a vu mon frère, et vous savez qu'il n'est pas homme à cacher les torts de ses semblables. S'il n'exagère pas de ceux de Tristan, je devrais me trouver bien heureuse.

— Voulez-vous me permettre une question, mademoiselle ? demanda Ragonneau.

— Je suis prête à y répondre : c'est vous dire de me l'adresser sans hésitation.

— Votre frère a-t-il emporté beaucoup d'argent ?

— Je ne le pense pas, monsieur ; mais je sais qu'il a pris une lettre de crédit illimitée chez un banquier d'Autan.

— Comment, il ne s'est pas entendu avec vous à cet effet ? — dit Ragonneau avec étonnement ?

— Ce n'est pas par lui que je l'ai su.

— Mais ceci est fort grave, mademoiselle !

— Grave, monsieur ! et pourquoi ? mon frère est le maître de sa fortune.

— Je n'en disconviens pas ; mais comme elle est encore confondue avec la votre ; il peut vous ruiner en se ruinant.

— Ceci est d'un intérêt bien secondaire pour moi, monsieur — répondit Alliette avec la plus noble indifférence et la plus touchante dignité.

— Permettez, mademoiselle : je suis loin de blâmer votre dévouement, mais vous devriez agir de manière à être un jour une ressource pour M. de Beauregard, et vous ne le pouvez pas, si vous le laissez ainsi maître de disposer de tout. J'ajouterai que ce serait peut-être un moyen de le faire revenir ici que de lui écrire que vous désirez procéder à vos partages.

— C'est ce que je ne ferais jamais, monsieur — interrompit Alliette avec une fermeté qui était presque de l'indignation. — Voulez-vous donc que mon frère me reproche d'avoir brisé sa carrière ? qu'il m'accuse de douter de sa probité ?

— Je ne veux rien de tout cela — interrompit M. Ragonneau avec douceur — mais plus il est imprévoyant, plus il est de votre devoir de songer à votre avenir qui est peut-être le sien. Je me résume : sauvez votre part de l'héritage paternelle, afin de la pouvoir partager avec lui. M'avez-vous compris à présent ?

— C'était déjà fait, monsieur, de sorte que ma réponse sera la même. Si mon frère pouvait voir le fond de mon cœur, il est probable que je suivrais votre conseil ; mais s'il méconnaissait mes intentions et qu'il en vint à me soupçonner, j'en mourrais de douleur. Laissons-le agir comme il l'entendra, et que la volonté de Dieu soit faite !

(La suite au prochain numéro.)